



Conditions Générales de Ventes
des vélos et trottinettes en location moyenne et longue durée
de la Communauté de l'Auxerrois :
vélo classique, vélo à assistance électrique et trottinette électrique.

ARTICLE 1 – Objet et structure du service

1.1 La location des vélos et trottinettes en location moyenne et longue durée est un service proposé par la Communauté de l'Auxerrois (l'Autorité Organisatrice), dont la gestion est confiée à Auxerrois Mobilités (le Prestataire). Le service permet de louer un vélo à assistance électrique, classique ou une trottinette électrique pour une période de 1, 3, 6, 9 ou 12 mois pour circuler au sein du territoire de la Communauté de l'Auxerrois

1.2 Coordonnées d'Auxerrois Mobilités :

Adresse : 3 rue des Fontenottes

89000 Auxerre – France

Téléphone : 03 86 42 77 17

Contact : leovoustransporte@transdev.com

Site Internet : <https://leo.locvelo.com>

ARTICLE 2 – Modalités d'accès au service

- Le service est accessible aux personnes âgées de plus de 18 ans et pouvant justifier de résider sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois, reconnaissant être aptes à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

- Pour pouvoir bénéficier d'un vélo classique ou à assistance électrique ou d'une trottinette électrique, le client doit impérativement s'inscrire sur le site internet – <https://leo.locvelo.com> ou en faire la demande à la Maison des Mobilités, 10 place de l'Hôtel de Ville, 89000 Auxerre

Auxerrois Mobilités ne s'engage à louer un vélo ou une trottinette que dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité de l'équipement désiré à la date souhaitée, une liste d'attente sera mise en place. Les clients seront contactés suivant leur ordre d'inscription au service. Lors du recours à l'inscription sur liste d'attente, Auxerrois Mobilités ne s'engage sur aucune date de mise à disposition de l'équipement. Le client est notifié par mail ou par téléphone de la disponibilité d'un équipement et dispose d'un délai d'une semaine au maximum pour retirer l'équipement et signer son contrat d'abonnement.

ARTICLE 3 – Coûts & modalités de paiement

3.1 Prestation de location

Le tarif réduit est accordé aux personnes ayant un abonnement annuel LEO de -26 ans, +26 ans et aux étudiants (sur présentation du certificat de scolarité ou carte étudiant). Les tarifs sont en Euros TTC.

| Modèle | | Offre découverte (1 semaine) | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 9 mois | 12 mois |
|--------------------------|--------------|------------------------------|--------|--------|--------|--------|---------|
| VAE | Plein tarif | 15€ | 25€ | 70€ | 125€ | 180€ | 200€ |
| | Tarif réduit | | 15€ | 50€ | 90€ | 120€ | 140€ |
| Classiques | Plein tarif | 10€ | 15€ | 30€ | 60€ | 80€ | 100€ |
| | Tarif réduit | | 10€ | 20€ | 40€ | 60€ | 70€ |
| Trottinettes électriques | Plein tarif | 10€ | 20€ | 40€ | 70€ | 100€ | 120€ |
| | Tarif réduit | | 15€ | 30€ | 50€ | 70€ | 85€ |

Le paiement des prestations se fera par carte bancaire ou virement (uniquement pour les comptes professionnels).

Auxerrois Mobilités se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais le produit sera facturé sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité suivant les conditions du Règlement de Location qui sera fourni au client lors de sa première location.

Les produits loués demeurent la propriété d'Auxerrois Mobilités. Les locations demeurent en attente jusqu'au paiement complet du prix et reçu par Auxerrois Mobilités.

Attention : dès que vous prenez possession de la location des produits commandés, les risques de perte ou d'endommagement des produits vous sont imputés.

3.1 Caution associée au contrat de location

Le montant de celle-ci diffère selon le matériel loué :

- Vélo électrique : 300 euros
- Vélo classique : 150 euros
- Trottinette électrique : 150 euros

Lors de toute location, il est demandé au locataire de fournir ses coordonnées bancaires internationales (IBAN et BIC). Il lui sera également demandé de signer un mandat SEPA valant pré-autorisation de prélèvement du montant de la caution.

En cas de non-restitution et/ou dégradation du cycle ou de la trottinette électrique, à l'issue de la période de location, et après envoi d'une lettre recommandée avec AR valant mise en demeure, Auxerrois Mobilités pourra ainsi procéder au prélèvement du montant de la caution sur le compte bancaire du locataire.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de souhait de la part du Client de mettre un terme à son contrat de location prématurément.

Article 4 - Commandes

Tout contrat d'abonnement est conclu pour une durée définie. La date de début d'abonnement est celle de retrait effectif de l'équipement. Toute reconduction tacite est exclue. Le client ne peut résilier son contrat de location sauf cas de force majeure (déménagement ou état de santé empêchant la pratique du vélo – dans ce cas, il conviendra de fournir un justificatif). Par ailleurs aucun remboursement n'est prévu en cas de restitution de l'équipement avant la date prévue

Après une 1ère commande de location réalisée à la Maison des Mobilités LEO, vous pourrez passer commande sur Internet sur le site <https://leo.locvelo.com> des prestations de prorogations et de renouvellement des contrats de location en vigueur au moment de la validation de la commande.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et feront l'objet d'une confirmation, au plus tard, au moment de la validation de votre commande.

Seule la langue française fait foi et même si, pour des raisons de facilité de communication, les informations de ventes peuvent vous être présentées en langue anglaise et à votre discrétion.

Auxerrois Mobilités se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement, et de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit, et plus particulièrement en cas de problème ou en cas de difficulté concernant la commande de reconduction de prestations de locations.

Si une prestation de location ne peut pas vous être présentée, les accessoires et autres prestations afférentes ne seront également pas présentés car liés à la prestation de location.

Article 5 - Validation de votre commande

Toute confirmation de commande figurant sur le site Internet <https://leo.locvelo.com> suppose l'adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente, sans exception ni réserve

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction.

Vous déclarez en avoir parfaite connaissance avant votre confirmation de commande en cliquant sur le lien dans votre panier : « Voir les Conditions Générales de Vente ».

La confirmation de commande vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Un récapitulatif des informations de votre commande et une facture des prestations et produits achetés vous seront communiqués en format PDF via l'adresse email de confirmation de votre commande et déclarée dans votre compte au moment de la vente.

ARTICLE 6 – Obligations des Parties

6.1 Obligations d'Auxerrois Mobilités

- Auxerrois Mobilités s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin d'assurer la permanence et la qualité du service proposé. Auxerrois Mobilités n'assume, toutefois, à ce titre qu'une obligation de moyens.

- La responsabilité d'Auxerrois Mobilités ne peut pas être engagée au titre des services :

- en cas de mauvaise utilisation par le Client des services proposés,
- en cas de non-respect par le Client de ses obligations aux termes des présentes C.G.V.,
- en cas d'utilisation du service par une personne non autorisée (notamment en cas de vol),
- en cas de force majeure.

6.2 Obligations du Client

- Le Client s'engage à utiliser le vélo ou la trottinette avec précaution. Il s'engage également à utiliser le vélo ou la trottinette dans les limites du territoire de la Communauté de l'Auxerrois, conformément à l'objet pour lequel il a été conçu, et dans le respect des présentes C.G.V.

- Le Client assume la garde du vélo ou la trottinette qu'il a loué et s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition et s'engage à verrouiller systématiquement le système antivol du vélo et à l'attacher à un point fixe dès qu'il en interrompt l'utilisation.

- Le Client s'engage à restituer le vélo ou la trottinette à la fin de sa période d'abonnement. En cas de non restitution du matériel loué, Auxerrois Mobilités se réserve le droit d'encaisser la garantie après avoir contacté le Client. En cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel loué, le montant des dommages subis sera déduit du dépôt de garantie ou facturé en supplément au Client.

- Le Client s'engage à restituer le vélo ou la trottinette à tout moment, à la première demande d'Auxerrois Mobilités effectuée par téléphone ou par courriel/courrier.

- Le Client s'engage à déclarer toute perte, vol ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler à Auxerrois Mobilités dans les plus brefs délais, et au maximum dans les 24 heures suivant la survenance de l'événement, au numéro suivant : 03 86 42 77 17. Le vélo ou la trottinette restant en tout état de cause sous la responsabilité du Client.

ARTICLE 7 – Restrictions à l'usage du service

- Il est interdit au Client de prêter, louer, céder son vélo ou la trottinette et/ou de l'utiliser de quelque autre façon que celle prévue aux présentes C.G.V.

- Le Client est autorisé à utiliser le vélo ou la trottinette selon les termes des présentes pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment : toute utilisation à l'extérieur de la Communauté de l'Auxerrois, toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable, toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo ou la trottinette, toute charge supérieure à 10 kg (contenu panier), le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit, toute utilisation du vélo ou la trottinette pouvant mettre en péril le Client ou des tiers, tout

démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo ou de la trottinette et plus généralement, toute utilisation anormale d'un vélo ou d'une trottinette en milieu urbain.

- A la fin de son contrat d'abonnement, le Client n'est pas prioritaire pour son renouvellement et sera mis en liste d'attente.

ARTICLE 8 – Responsabilités & déclarations du Client

- Le Client est seul et entier responsable des dommages causés par le vélo ou la trottinette de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée d'utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée en cas de restitution tardive par le Client.

- En cas de disparition du vélo ou de la trottinette dont il est responsable, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 6, de signaler cette disparition, le vélo ou la trottinette demeurant sous sa pleine et entière responsabilité.

- En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo ou la trottinette, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 6, de signaler les faits dans les plus brefs délais et au maximum dans les 24 heures suivant la survenance de l'événement au numéro suivant : 03 86 42 77 17. Cependant, le vélo ou la trottinette reste sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution complète, y compris les éventuels accessoires fournis.

- Il est en outre recommandé au Client d'adapter sa distance de freinage en cas de pluie, d'effectuer le réglage de la selle pour adapter la hauteur à sa morphologie, de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

- Le Client déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, être en mesure d'utiliser et avoir la condition physique adaptée à l'utilisation d'un vélo ou la trottinette, avoir pleinement conscience des risques éventuels liés à une utilisation intensive d'un vélo ou d'une trottinette et en particulier qu'il satisfait les conditions requises aux articles 2 et 8 ci-dessus et qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant tout à la fois l'usage d'une bicyclette ou d'un vélo électrique mais également, le cas échéant, l'usage d'une trottinette électrique pour ses déplacements.

- Le Client s'engage à prévenir immédiatement Auxerrois Mobilités de tout changement affectant les informations nécessaires à la gestion de son abonnement (numéro de téléphone, adresse, informations bancaires etc.). A défaut, aucun dysfonctionnement, suspension, interruption, qui en serait la conséquence ne pourra être reproché à Auxerrois Mobilités.

ARTICLE 9 – Droits réservés à LEO

- Auxerrois Mobilités se réserve le droit de refuser l'accès au service à quiconque ne satisfait pas les présentes C.G.V., sans être tenu de ne fournir aucune autre justification.

- Conformément aux dispositions des articles 6, 7 et 8, toute responsabilité d'Auxerrois Mobilités liée à l'utilisation que le Client pourrait faire d'un vélo d'une trottinette, ou des dommages que le Client pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation d'un vélo ou d'une trottinette, est entièrement exclue.

ARTICLE 10 – Pénalités

Au début de chaque durée de validité, le Client autorise par avance Auxerrois Mobilités à encaisser le dépôt de garantie cité dans l'article 3, dans les cas et selon les conditions ci-après détaillées et limitativement énumérées : détérioration du vélo ou de la trottinette par lui-même ou un tiers pendant la période de location, usage frauduleux, non restitution du vélo ou la trottinette et/ou vol du vélo ou de la trottinette dont le Client avait la responsabilité ou tout autre manquement de ce dernier aux présentes C.G.V.

- Dans le cas où les préjudices subis excéderaient le montant du dépôt de garantie, le montant des réparations en sus sera à la charge du Client.

- Il n'est pas prévu de remboursement en cas de restitution anticipée du vélo ou de la trottinette.

ARTICLE 11 – Entretien

Le client s'engage à présenter le vélo ou la trottinette tous les 6 mois pour une visite obligatoire de contrôle de l'état de celui-ci, après avoir convenu d'un rendez-vous par téléphone ou par mail avec la Maison des Mobilités LEO (leovoustransporte@transdev.com). Les dégradations dues à une usure anormale constatées sur le vélo ou la trottinette sont à la charge du client.

ARTICLE 12 – Confidentialité des données

Auxerrois Mobilités collecte les informations nominatives et les données personnelles vous concernant uniquement dans le cadre de la gestion de votre commande, ainsi que pour l'amélioration des services et des informations que nous vous adressons.

Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Auxerrois Mobilités est responsable du traitement des données collectées. Les données sont conservées pendant une durée de 2 ans. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en écrivant à l'adresse suivante :

- Par mail à : leovoustransporte@transdev.com
- Par courrier : Maison des Mobilités, 10 place de l'Hôtel de Ville, 89000 Auxerre

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

La non-fourniture des données demandées entraînera le rejet de votre demande.

Article 13 - Archivage Preuve

Auxerrois Mobilités archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil.

Les registres informatisés de la société Auxerrois Mobilités seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

ARTICLE 14- Règlement des litiges

Le Client peut effectuer une réclamation dans un délai de trois mois à compter de la date des faits au sujet desquels il effectue sa réclamation. Les présentes C.G.A.U sont soumises à la loi française. Tout différend relatif à leur exécution et à leurs suites sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents auxquels les Parties font expressément attribution de compétence, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Toute réclamation devra être envoyée à l'adresse suivante : Maison des Mobilités, 10 place de l'Hôtel de Ville, 89000 Auxerre.

ARTICLE 15 – Modifications des présentes C.G.V.

Auxerrois Mobilités peut à tout moment modifier les présentes C.G.V., consultables sur le site internet leo.locvelo.com.

